



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GINESTE

Délibération numéro :
2018/063
Stationnement en zone
rouge : modification des
tarifs

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 30 mars 2018, que
la convocation du conseil avait été établie le
jeudi 22 mars 2018
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, , Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI ;

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE ;

ETAIT ABSENT : Barbara OZANEUX.

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment son article L 2333-87,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/140 en date du 6 juillet 2017 relative à la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/240 en date du 19 décembre 2017 modifiant la tarification des miniparks,

Considérant que la grille tarifaire du stationnement payant en zone rouge doit évoluer pour plus de compréhension des usagers,

Considérant la volonté de la commune de Millau de favoriser le stationnement en centre-ville et la vie commerciale en rallongeant la durée de stationnement autorisée soit 2 heures 05 minutes au lieu de 2 heures,

Considérant qu'il est proposé la grille tarifaire ci-dessous :

Durée	Tarif
30 min.	0,5 €
1 heure	1 €
1h30 min.	1,5 €
2 heures	2 €
2 heures 05 min	20 € (FPS)

Considérant la volonté d'encourager l'habitat en centre-ville en aidant les habitants à stationner près de chez eux, il est proposé un abonnement trimestriel "résidents" de 60 euros correspondant à un montant de 20 euros par mois exclusivement sur les places suivantes : Place Bion Marlavagne, le bas de l'Avenue Gambetta du boulevard des Gantières au rond-point de Cureplat, le parking du Sacré Cœur, la parking de la Tine et ce à compter du 01/04/2018,

Considérant que les résidents ont accès à ce tarif préférentiel dans la limite d'un abonnement par foyer,

Considérant que l'abonnement sera remis sur présentation : de la carte grise, de l'avertissement de la taxe d'habitation ou du contrat de location ou du titre de propriété, d'une facture de moins de deux mois d'électricité ou de téléphone,

Considérant que les résidents devront habiter à proximité immédiate de la zone rouge comme définie par une liste de rues intégrée à l'arrêté réglementant la circulation générale et le stationnement,

Considérant la quasi absence de rotation des véhicules du parking localisé rue Raymond Delpuech depuis sa mise en gratuité,

Considérant qu'il est proposé d'une part de passer en zone rouge le parking localisé rue Raymond Delpuech, et d'autre part d'y instituer un abonnement trimestriel "tous publics" de 60 euros exclusivement sur ce parking correspondant à 20 euros par mois à compter du 01/07/2018 compte tenu des délais de mise en place de l'horodateur,

Considérant que le nombre d'abonnements est limité à 40% de nombre de places de parking de chaque secteur précédemment défini, soit pour l'ensemble des places « résidentiel » un nombre d'abonnements arrêté à 56 par trimestre et ce à compter du 01/04/2018. Pour le parking Delpuech le nombre d'abonnements est fixé à 42 par trimestre à compter du 01/07/2018. Cette limite pourra évoluer sans faire l'objet d'une nouvelle délibération en fonction de l'utilisation et du taux de remplissage des parkings,

Considérant la demande importante d'abonnements pour les deux miniparks, il est proposé d'augmenter le nombre d'abonnements en le portant de 20% à 40% des places soit pour les parkings de la Condamine et de la Sernam (68 places sur les deux parkings),

Considérant que la mise en place du système de paiement des parkings de la Condamine et de la Sernam n'a été réalisée que fin mars et de ce fait l'utilisation de ces parkings est devenue gratuite, afin de ne pas léser les usagers qui avaient souscrit un abonnement au 01/01/2018, leur abonnement est prolongé jusqu'au 30 juin 2018 sur demande,

Aussi, après avis favorable de la commission travaux du 13 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** les modifications énoncées ci-dessus,
2. **D'ADOPTER** la grille tarifaire ci-dessous :

Durée	Tarif
30 min.	0,5 €
1 heure	1 €
1h30 min.	1,5 €
2 heures	2 €
2 heures 05 mn	20 € (FPS)

Ces tarifs seront effectifs à compter de la reprogrammation des horodateurs soit environ 8 semaines à compter du 1^{er} avril 2018.

3. **D'APPROUVER** les tarifs abonnés « résidents », à compter du 1^{er} avril 2018, et sur le parking Raymond Delpuech, à compter du 1^{er} juillet 2018, à 60€ par trimestre ;
4. **DE DIRE** que le parking Raymond Delpuech intègre la zone rouge ;
5. **DE DELIMITER** le tarif « résidents aux secteurs de la zone rouge suivants : Place Bion Marlavagne, le bas de l'Avenue Gambetta du boulevard des Gantières au rond-point de Cureplat, le parking du Sacré Cœur, le parking de la Tine ;
6. **DE DIRE** que les abonnements pris à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 sur les parkings SERNAM et de la Condamine sont prolongés sur demande jusqu'au 30 juin 2018 ;
7. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier et à procéder aux formalités nécessaires.

Les recettes sont prévues au Budget Annexe 2018 du Stationnement
Nature 70383 et 70384

Adopté par 27 voix pour

6 contre (Madame Emmanuelle GAZEL, Monsieur Claude ALIBERT, Monsieur Michel DURAND, Madame Albine DALLE, Monsieur Frédéric FABRE, Madame Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Pour le Maire de Millau
Par délégation

Claude ASSIER
Premier Adjoint

